Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
Tableau récapitulatif des décisions recours d'attribution de plans de chasse individuels
Campagne 2023-2024

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la

Matricule	Demandeur	Unité de gestion	N° de la décision	Communes du territoire de chasse concerné	CHI	JCH
690052	CIVRIEUX D'AZERGUES	MONTS D'OR PLAINE DES CHERES	264 Bis	CIVRIEUX D'AZERGUES	1	0
690414	RANCHAL - Mont Pinay	PRAMENOUX	71 Bis	RANCHAL	1	0
690422	TARARE - Chasseurs du Tararois	HAUT BEAUJOLAIS SUD	169 Bis	TARARE, JOUX, LES SAUVAGES, ST CLEMENT SOUS VALSONNE, ST MARCEL L'ECLAIRE, VALSONNE, VINDRY SUR TURDINE	1	0